

DECOSET
Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail
Groupe de travail qualité de l'air
Le 26 février 2024 à 18h
Compte-rendu

Cette réunion s'est tenue le lundi 26 février 2024 de 18h à 20h30 au siège social de DECOSET à Balma.

Participants

Présents :

- Isabelle BARTHE, garante de la concertation CNDP
- Françoise BIZE, association des propriétaires du Hameau des Bosquets
- Antoine BOUYGUES, consultant cabinet Willing
- Séverine CLEMENTEI, association des habitants de Lafourguette
- Cathy CROUZET, association des parents d'élèves du collège St-Simon
- Camille DELBOS, DECOSET, suivi des deux délégations de service public
- Serge ESCARTIN, collectif de défense du quartier de Saint-Simon
- ROBIN GIMENO, Chargé d'études ATMO Occitanie
- Laurent GUYON, Directeur Général des Services Decoset
- Gaëtan LACOMBE, représentant des parents délégués de l'école Buffon (Lafourguette)
- Yvon LAPORTE, association Saint-Simon Environnement
- Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation CNDP
- Julie SCHMITT, manager concertation cabinet Willing
- Dominique TILAK, ATMO Occitanie, directrice générale
- Adrien VITRAC, chef du service communication de DECOSET

Excusés :

- Thierry BARBERO, association Saint-Simon Environnement

Ordre du jour

- Présentation d'ATMO
- Historique et suivi de la qualité de l'air en proximité de l'UVE
- Impact de l'arrêt général de l'UVE sur la qualité de l'air
- Temps participatif sur le positionnement des capteurs

SYNTHESE DES ECHANGES

- Un sujet éminemment technique et sensible qui a nécessité un ajustement de l'ordre du jour de la réunion & un temps large consacré aux explications des mesures de la qualité de l'air par ATMO
- Un temps de présentation de l'impact de l'UVE apprécié des participants et émaillé de très nombreuses questions
- Une demande des participants de pouvoir solliciter d'autres experts et des attentes d'informations sur les impacts sanitaires
- Un renforcement des mesures sera effectué au Collège Saint Simon en 2024
- Un consensus a émergé des préconisations d'ATMO concernant l'emplacement des stations mobiles pour 2025 et 2026 : proximité des établissements scolaires et Bellefontaine pour 2025 et proches des potagers partagés chemin de Lestang pour 2026.
- Lien vers le site d'ATMO regroupant l'ensemble des données publiques accessibles : <https://www.atmo-occitanie.org/>

Introduction, ordre du jour et rappel des règles du jeu

Julie SCHMIT, cabinet Willing, remercie les participants pour leur présence. Elle introduit l'ordre du jour de la réunion, propose un tour de table de présentation. Elle rappelle que **ce groupe de travail qualité de l'air intègre des représentants volontaires issu du comité de pilotage concertation** mais que quelques places restent à occuper.

Pendant le temps d'introduction, elle invite les membres du groupe de travail de renseigner une fiche permettant de faire remonter les **questions que se posent les habitants du territoire sur la qualité de l'air et proximité de l'UVE**. Ces questions serviront à la préparation des prochaines réunions sur le sujet. Le tableau des contributions est joint en annexe.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, apporte des précisions sur les échéances à venir dans le cadre de la concertation continue. **DECOSET a répondu favorablement à l'invitation de l'association des habitants de Laforguette pour une réunion qui se tiendra le 2 avril**. ATMO Occitanie y présentera également les résultats des mesures qualité de l'air, des travaux 2023 et le positionnement de la station mobile, enrichis des contributions du groupe de travail. Laurent GUYON invite les participants à partager les interrogations des habitants afin que cette réunion soit l'occasion de satisfaire au mieux leurs attentes.

TEMPS 1 : Présentation d'ATMO

Historique et raisons d'être

Dominique TILAK, directrice générale d'ATMO Occitanie remercie DECOSET et les membres du groupe de travail pour leur invitation. **ATMO Occitanie est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air née à la suite de la loi LAURE** (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie). Il s'agit **d'un organisme en charge de la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie** et de fournir une information fiable et régulière au public et aux autorités, **en toute indépendance et transparence**. Une association agréée est présente dans chaque région de France.

Gouvernance et financements

La gouvernance d'ATMO est répartie en 4 collèges : Etat, acteurs économiques, collectivités, associations et personnalités qualifiées, disposant d'un nombre de voix équivalents dans les instances décisionnaires de l'association. Les décisions sont votées en assemblées générales. Les financements sont multipartites, l'enjeu pour ATMO est d'équilibrer les sources de financements pour conserver une capacité d'indépendance.

Valeurs d'ATMO Occitanie

L'ensemble des travaux réalisés par ATMO est rendu public, les résultats sont audités par le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air qui renouvelle régulièrement sa confiance dans les activités réalisées. Le projet associatif d'ATMO comporte 5 axes principaux :

- Garantir la **mission d'intérêt général** de surveillance de la qualité de l'air et contribuer aux stratégies nationales et européennes
- Adapter **l'observatoire aux enjeux transversaux**
- Evaluer et suivre **l'impact des activités humaines**
- **Préparer l'observatoire de demain** avec l'intégration de nouvelles thématiques
- **Information, sensibilisation et concertation**

Serge ESCARTIN, collectif de défense du quartier Saint-Simon, **questionne ATMO sur l'existence d'études de perturbateurs endocriniens** en proximité de l'UVE. Il fait part de son étonnement quant à l'absence de mesures en proximité des incinérateurs. Dominique TILAK précise que 5 sites ont été identifiés en Occitanie dans le cadre

de cette étude exploratoire sur les perturbateurs endocriniens et que **la station la plus proche sera au niveau du quartier de Lardenne.**

Séverine CLEMENTEI, association des habitants de Lafourguette, questionne ATMO sur les informations cherchées dans le cadre des stations perturbateurs endocriniens. ATMO explique que plusieurs catégories de perturbateurs sont recherchées : phtalates, insecticides, plastifiants, traceurs de combustion biomasse (HAP), PCB, parabènes, alkylphénols, muscs synthétiques. Dominique TILAK rappelle que **la recherche se fait à titre expérimental**, aucun protocole normé n'est encore défini pour l'étude de ces particules.

Méthodes de travail d'ATMO Occitanie

ATMO dispose de données actualisées annuellement sur les quantités de polluants émis sur l'ensemble du territoire (activités routières, industrielles). ATMO **évalue également les consommations et émissions** liées au chauffage individuel (gaz, bois, fioul). **Le recoupement entre les modèles de dispersion** et les données météo permet de modéliser les concentrations quotidiennes. Les données sont rendues plus précises par la présence de dispositifs de mesures répartis sur le territoire régional ou à l'échelle urbaine sur des territoires d'intérêt.

11 stations fixes de mesures des particules sont présentes sur le territoire de la métropole toulousaine et 200 points de mesures permettent de cartographier les émissions de NO2. Les stations peuvent être positionnées à la fois sur des environnements de fond - à distance de toute source de pollution notoire identifiée - pour établir des moyennes d'exposition générales et constituer un référentiel de base sur un territoire. D'autres stations sont volontairement positionnées à proximité du trafic routier (4 stations à Toulouse), de sites industriels, de l'aéroport. **La quasi-totalité des incinérateurs de déchets de la région Occitanie est suivie par ATMO.**

TEMPS 2 : suivi de la qualité de l'air autour de l'UVE

Robin GIMENO, ATMO Occitanie, propose une synthèse des mesures réalisées depuis la présence d'ATMO sur le site en 2003.

Cartographie des dispositifs de mesures existantes en proximité de l'UVE

Deux stations fixes sont implantées depuis 2003 en proximité de l'UVE :

- **La station Eisenhower**, située à 70 mètres du boulevard sous les vents de l'usine, par vent d'autan
- **La station Chapitre**, la plus proche de l'incinérateur, sous les vents de l'usine, par vent d'ouest

Ces dispositifs de mesures offrent une garantie de représentativité en termes de zone d'impact maximal autour de l'incinérateur.

Gaëtan LACOMBE, représentant des parents délégués de l'école Buffon (Lafourguette), demande des précisions sur le diagramme illustrant le sens du vent. Il s'interroge sur le référentiel utilisé compte-tenu de la distance importante entre la station Météo France Toulouse Blagnac et le site de l'UVE. Il doute que les données recueillies soient représentatives de la circulation du vent à l'échelle locale. Robin GIMENO, précise que les données de la station météo sont suffisamment représentatives de la circulation du vent à l'échelle de la métropole. Les données sont par ailleurs complétées par des points d'observation virtuels reconstitués localement par rapport à leurs modèles météorologiques.

Laurent GUYON précise que le travail mené avec ATMO consistera à implanter des **dispositifs mobiles en proximité de l'UVE**, selon la **localisation définie par le groupe de travail** afin de compléter les stations historiques.

Historique des mesures de suivi de la qualité de l'air

Robin GIMENO revient sur les types de mesures réalisées par ATMO en proximité du site de l'UVE. **Des mesures continues** sur les polluants réglementés **sont réalisées toute l'année de façon permanente**. Le dispositif permanent intègre le suivi des particules en suspension, du dioxyde d'azote (depuis fin 2022), des métaux réglementés et autres métaux. Des **suivis ponctuels complémentaires** sont réalisés parmi lesquels le suivi du dioxyde de

souffre et de l'acide chlorhydrique au niveau des deux stations historiques. Ces polluants sont étudiés en hiver durant la **période de concentration la plus critique**. Récemment, les dioxines et furanes contenus dans les re-tombées de poussières ont été étudiés, les résultats seront disponibles dans le bilan 2023.

Laurent Guyon précise **que le support de présentation d'ATMO sera envoyé avec le compte-rendu**. ATMO donne son accord.

Suivi des particules en suspension PM10¹

S'agissant des concentrations de PM10, la valeur limite est fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle. L'objectif de qualité est lui fixé à 30 µg/m³, **il n'a jamais été dépassé depuis 2008**. Le seuil devrait évoluer à horizon 2030 avec une valeur limite qui devrait s'établir autour de 20 µg/m³. Ces seuils ont vocation à garantir une **protection de la santé humaine**.

Les tendances des stations Eisenhower et Chapitre suivent les concentrations du fond urbain. On observe une **tendance à la baisse** sur les dernières années liée notamment à l'amélioration des dispositifs de chauffage bois qui constituent une source prépondérante d'émissions de particules. Les stations en proximité de la SETMI présentent une variation de 2 à 3 µg/m³ liés à une potentielle contribution de l'incinérateur et à d'autres sources d'émissions existantes localement. ATMO précise que les **enjeux à l'avenir** devraient se porter sur des **particules de plus en plus fines**, ATMO va poursuivre les **investigations pour le PM 2,5** (particules fines et ultrafines).

Françoise BIZE, association des propriétaires du Hameau des Bosquets, interroge Decoset sur des potentielles interruptions des mesures qui pourraient influencer les résultats. Robin GIMENO précise que le taux de fonctionnement des dispositifs de mesure d'ATMO dépasse 95% et garantit une **parfaite représentativité des résultats**.

Laurent GUYON précise que les résultats présentés par ATMO permettent d'appréhender la qualité de l'air en proximité de l'UVE au regard de **situations plurielles** :

- La crise du COVID durant laquelle l'UVE fonctionnait et la circulation était fortement ralentie
- L'arrêt général où l'UVE ne fonctionnait pas et la circulation continuait
- Une situation ordinaire où l'usine et la circulation suivent un fonctionnement habituel

Dominique TILAK précise que la **principale source d'émissions** de PM10 au niveau de l'agglomération toulousaine est le **chauffage résidentiel et tertiaire** (fioul, chauffage au bois). **La voiture** est quant à elle une source de pollution prioritairement associée au dioxyde **d'azote**.

Laurent GUYON interpelle ATMO sur les résultats de 2022 qui semblent contraires à la tendance observée sur les dernières années. Dominique TILAK précise que les périodes de froid et les situations anticycloniques plus importantes peuvent être la cause d'émissions fluctuantes selon les années. Elle ajoute que **la concentration de PM10 ne reflète pas uniquement l'activité locale** compte-tenu du déplacement de la masse d'air.

Yvon LAPORTE, association Saint-Simon Environnement, fait remarquer que les résultats présentés en moyenne annuelle ou mensuelle ne permettent pas d'appréhender la dangerosité d'un phénomène qui est plus importante en périodes de pics. Il trouverait intéressant d'observer la récurrence et l'amplitude de dépassement de seuils limites de pollution établis. Robin GIMENO précise que le nombre de **dépassements de la valeur journalière** sur les stations proches de l'UVE **est équivalent** au nombre de dépassement observés sur le **fond urbain toulousain**. Les épisodes de pollution suivent une tendance régionale. Le rapport complet est accessible sur le site d'ATMO : <https://www.atmo-occitanie.org/>

Gaëtan LACOMBE souligne que ce **temps d'échange privilégié** avec ATMO est **très important** pour bénéficier de **l'interprétation des résultats** par les professionnels de la qualité de l'air. Il demande à ATMO une interprétation des résultats concernant les **dangers sur la santé** des émissions de particules. Dominique TILAK précise qu'**ATMO n'est pas compétent** pour évaluer **l'impact sanitaire** de la pollution. Ces enjeux relèvent des **compétences de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**.

¹ Cf slides 11 et 12 du support de présentation

Suivi du dioxyde d'Azote (NO₂)²

Robin GIMENO présente les résultats obtenus pour le dioxyde d'Azote. Les données sont identiques à celles des particules PM₁₀. Un suivi spécifique a été ajouté concernant les stations situées en proximité du trafic routier. De juin à décembre 2023, la moyenne est quasi identique entre les stations Eisenhower et Chapitre. Cette concentration est légèrement plus élevée que pour le fond urbain toulousain (environ +1,5 µg/m). En proximité des axes routiers, les dispositifs de mesures affichent eux une concentration quasi deux fois supérieure que les stations proches de l'UVE. Les concentrations augmentent significativement aux heures de pointes. Ces informations démontrent que **le trafic routier** peut être identifié comme **la principale source d'émissions impactant les niveaux de concentration de NO₂**.

Durant la **période de confinement**, ATMO a pu observer *a contrario* une **baisse de concentration de NO₂** de 58% par rapport aux 3 années précédentes pour les **stations en proximité du trafic**. Les stations de fond urbain suivent les mêmes tendances.

Suivi des métaux dans les particules en suspension³

Robin GIMENO poursuit avec la présentation des résultats sur les métaux lourds réglementés. Les **concentrations moyennes** annuelles pour les **stations Eisenhower et Chapitre** sont **équivalentes** au **fond urbain** de l'agglomération toulousaine et respectent les valeurs cibles et les objectifs de qualité. La **tendance est stable voire à la baisse** depuis une quinzaine d'années.

Suivi des retombées de poussières⁴

Aucune réglementation n'existe au sujet des retombées de poussière. ATMO s'appuie sur une norme allemande. La tendance est relativement stable. Toutefois, l'empoussièremment est plus marqué en 2021 et 2022 en raison de travaux BTP pour la construction d'un bâtiment dans le proche environnement du collecteur de poussières.

Séverine CLEMENTEI questionne ATMO sur le pic de retombées de poussières observé pour l'année 2013. ATMO propose d'**intégrer les causes au graphique lorsque les pics sont significatifs** pour le rendre plus facilement compréhensibles.

Françoise BIZE questionne DECOSET sur la dispersion des retombées de poussières. Dominique TILAK précise que les stations Eisenhower et Chapitre se situent à la croisée d'activités diverses pouvant être à l'origine des retombées de poussières. ATMO suit également depuis 10 mois la quantité de métaux présente dans les retombées de poussières, les niveaux obtenus pour les deux stations sont comparables à ceux du fond urbain. **L'UVE ne semble pas être une cause particulière de la présence de métaux dans les poussières.**

Gaëtan LACOMBE questionne DECOSET sur le lien entre la concentration plus élevée en poussières sur la station Chapitre et la proximité avec l'UVE. Robin GIMENO précise que le différentiel de concentration entre la station Chapitre et le fond urbain est lié aux environnements proches de la station. La station Chapitre étant probablement sous influence des nombreuses activités recensées à proximité dans la zone industrielle, avec des potentielles sources de réenvol de poussières (trafic routier, gravières et sablières).

TEMPS 3 : Impacts de l'arrêt général de l'UVE⁵

Un **arrêt général de l'UVE** est survenu **du 21 août au 25 septembre 2023** pour procéder à la mise aux normes et au confortement de l'usine. ATMO a profité de cet arrêt général pour **renforcer son dispositif de surveillance**. L'objectif était de réaliser un état « zéro émissions » issues de l'activité d'incinération durant la phase de travaux.

² Cf slides 13 et 14 du support de présentation

³ Cf slides 15 et 16 du support de présentation

⁴ Cf slide 17 du support de présentation

⁵ Cf slides 19 à 25 du support de présentation

Pour ce faire, ATMO a réalisé une mesure heure par heure des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) aux stations Eisenhower et Chapitre. Un suivi de dioxyde de soufre a également permis de suivre les émissions liées aux chaudières de substitution.

Durant l'arrêt général, les concentrations de dioxyde d'azote des stations Eisenhower et Chapitre restent plus élevées que celle du fond urbain. Ces pics de concentration journaliers sont occasionnés par les heures de pointe du trafic routier. Hors période d'arrêt, le profil suit les mêmes tendances. **Le trafic routier** impacte principalement la concentration en dioxyde d'azote.

Laurent GUYON explique que ces données permettent d'appréhender l'impact de l'activité de l'UVE sur les émissions de NO₂. Le **différentiel de concentration de NO₂** observé auparavant entre le fond urbain et les stations SETMI s'explique par les **activités humaines environnantes et non par l'activité de l'UVE**.

Yvon LAPORTE demande pourquoi le niveau de concentration réaugmente en soirée, notamment de 21h à 00h. Robin GIMENO explique que ce sont des tendances observées de manière classique sur ce type de polluants car les conditions dispersives sont toujours plus faibles à l'approche de la nuit.

Une étude de même nature a été réalisée pour les particules en suspension (PM₁₀). Durant la période d'arrêt de l'incinérateur les **ordres de grandeur restent inchangés entre le fond urbain et les stations SETMI**. Le suivi sur l'année pour ce polluant permet d'observer des variations en hiver causés par les systèmes de chauffage, et notamment par les cheminées à bois, identifiées comme fortement émettrices. Robin GIMENO poursuit avec la présentation des résultats pour les mesures de concentration en dioxyde de soufre (SO₂). La tendance est restée identique durant la période d'arrêt général de l'UVE, ce qui signifie que les chaudières n'ont pas impacté l'environnement à proximité de l'UVE. Concernant la **mesure des métaux** pendant l'arrêt général, **ATMO a observé une tendance similaire à la situation ordinaire** des 4 dernières années sur la même période. Les écarts avec le fond urbain conservent le même ordre de grandeur. Il en va de même pour les métaux contenus dans les retombées de poussière.

Séverine CLEMENTE questionne ATMO sur la méthode de calcul des retombées de poussières. Robin GIMENO explique qu'il s'agit d'un flux de dépôts secs ou humides. Le prélèvement est réalisé sur une petite surface et les résultats sont traduits en m² / jour. L'enjeu ici est d'avoir une vision sur les retombées moyennes dans l'environnement, pour étudier un éventuel impact écosystémiques de dépôts de poussières.

En conclusion générale, ATMO précise que l'étude de l'impact de l'arrêt général de l'UVE a confirmé une influence très limitée de l'activité d'incinération sur les concentrations des principaux polluants réglementés dans l'environnement de l'UVE.

Ajustement de l'ordre du jour du groupe de travail

Isabelle BARTHE suggère, compte-tenu du retard pris sur la présentation des résultats, qu'ATMO présente les critères techniques pour le positionnement des capteurs. Ce **groupe de travail** doit également jouer un **rôle moteur** en préparation de la **réunion du 2 avril à Lafourquette**. Il est opportun d'identifier de premières **marges de manœuvre** qui seront discutées en présence du public le 2 avril. Adrien VITRAC précise que la réunion du 2 avril est une réponse à l'invitation de l'association de quartier, le groupe de travail peut proposer certaines modalités mais que **les modalités de la réunion du 2 avril** seront décidées par le **comité de quartier**. Cathy CROUZET suggère que pour la réunion du 2 avril les **données présentées par ATMO** soient **davantage pédagogiques** et que les indicateurs puissent être comparés facilement. Gaëtan LACOMBE suggère que l'interprétation des résultats d'ATMO puisse être complétée par une **expertise scientifique**.

Pour donner suite à la décision collective d'ajuster l'ordre du jour de la réunion, Adrien VITRAC invite les membres du groupe de travail à **poser toutes leurs questions sur le site de la concertation** notamment sur l'épisode neigeux. **Les réponses apportées seront publiées**.

TEMPS 4 : renforcement du dispositif d'évaluation en 2024⁶

⁶ Cf slides 28 à 30 du support de présentation

Robin GIMENO évoque les perspectives d’ATMO concernant le renforcement du dispositif de mesures de la qualité de l’air pour 2024. Une **station mobile sera disposée dans l’enceinte du collège de Saint-Simon** pour mesurer les principaux polluants : dioxyde d’azote (NO₂), particules ultra fines PM 0.1 et particules très fines PM 1.0, particules fines PM2.5, particules en suspension PM10.

La mesure des particules ultra fines PM 0.1 est une nouveauté pour ATMO dans un environnement industriel. Il s’agit de **dispositifs exploratoires** sans réglementation définie, l’interprétation consistera à les comparer aux résultats obtenus dans d’autres environnements (fond urbain et proximité trafic routier).

Gaëtan LACOMBE questionne ATMO sur la pertinence de réaliser des mesures au niveau du collège Saint-Simon. Robin GIMENO explique qu’il s’agit d’une **demande des habitants lors de la concertation préalable**. Il ajoute que pour donner suite aux contributions recueillies lors de la concertation préalable, d’autres **dispositif de mesures plus légers vont être installés**. Ces capteurs passifs vont mesurer la pollution en dioxyde d’azote. 23 capteurs seront positionnés dans des secteurs identifiés sous les vents du cône de dispersion, à proximité aux établissements scolaire, à proximité d’habitations riveraines, de part et d’autre des vents dominants. Robin GIMENO, présente une cartographie des dispositifs de mesures prévus pour 2024 et ajoute que les données seront publiques et disponibles sur le site d’ATMO. **Un rapport spécifique à cette étude sera également publié par ATMO.**

Robin GIMENO précise que pour la station prévue à partir de mars 2024 au niveau du collège Saint-Simon, la localisation n’a pas encore été validée par le conseil départemental de la Haute-Garonne, propriétaire de l’établissement. Cathy CROUZET propose son aide pour **faciliter les échanges avec le conseil départemental**.

TEMPS 5 : temps participatif, positionnement des stations mobiles (2025, 2026)

Critères d’implantation pour une station de mesure⁷

Les dispositifs de mesure de la qualité de l’air sont tenus de se conformer à plusieurs typologies de critères donnés par le laboratoire central de la surveillance de la qualité de l’air. Robin Gimeno présente les différents critères environnementaux et logistiques.

Critères environnementaux :	Critères techniques / logistiques :
<ul style="list-style-type: none"> Distance par rapport aux obstacles : minimale de 1 m de toute structure porteuse (toit, plateforme...) et du bâtiment le plus proche ; dégagement d’au moins 270° requis et libre de tout obstacle est requis ; Pouvoir installer les points de prélèvement à une hauteur comprise entre 1,50 m et 4 m, sans bordure de bâtiment plus haute que le point de prélèvement ; Dans une zone habitée ou un établissement recevant du public ; Le point de prélèvement doit se situer en dehors de toute influence de sources « physique » comme les sorties de cheminée ou d’aération, climatisation de bâtiments... qui pourrait perturber la mesure ou sa qualité ; Distance par rapport aux sources d’émissions de polluants d’influence : éloigné d’un carrefour de circulation, distance à un axe routier plus ou moins grande en fonction des objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Facilité d’accès à la station : accessibilité physique (heures d’ouverture, clés disponibles...), facilité d’intervention à l’installation/désinstallation, pour toute maintenance ou action en cas d’urgence pour panne. Gestion de la sécurité à l’intérieur de la station : prévention l’utilisation et le stockage de bouteille de gaz étalonnage en station ; Accès à l’alimentation électrique à proximité (environ 20 mètres max d’un point de raccord) et stable ; Prêt ou location du terrain à prendre en considération : nécessite une autorisation du propriétaire des lieux (bâtiments de l’Etat, édifices municipaux, établissements scolaires etc...) Vulnérabilité vis-à-vis du vandalisme, nécessitant des dispositions particulières le cas échéant : système de détection d’effraction, clôture, implantation discrète des cannes de prélèvement à l’extérieur... ; Intégration dans le paysage urbain peut être un facteur limitatif,

⁷ Cf slides 32 et 33 du support de présentation

	<ul style="list-style-type: none"> Gêne potentielle due au bruit en fonction du type de matériel installé (pompe aspirante, climatisation...)
--	--

Prérogatives d’ATMO Occitanie pour le choix des futurs sites temporaires⁸

Robin GIMENO présente les prévisions d’ATMO pour 2025 et 2026 concernant le **renforcement du dispositif** et le **positionnement des capteurs** qualité de l’air. **L’expertise d’usage** des membres du groupe de travail et du territoire permettra de confirmer ou non les sites pré identifiés et potentiellement d’en envisager de nouvelles.

Deux sites ont pour l’instant été retenus par ATMO

- 2025 : **établissement Bellefontaine**
- 2026 : **potagers partagés** chemin de Lestang

Ces lieux constituent une potentialité au regard de certaines prérogatives : leur sensibilité, leur accès au public. Ils se situent également en dehors des cônes de dispersion et n’ont pas encore été échantillonnés.



Françoise BIZE suggère un terrain de l’EPFL non-construit au 147 route de Seysses et à proximité du parc des Bosquets. Ce terrain est prévu pour devenir une voie verte et cyclable d’ici quelques années. Il s’agit d’un terrain proche de l’UVE. ATMO précise qu’un capteur passif sera positionné à proximité de ce lieu. Des cartographies seront également réalisées de façon à rendre le dispositif plus robuste.

Julie SCHMITT suggère un tour de table pour recueillir l’avis et les contributions des membres du groupe de travail au sujet des deux sites pré-identifiés par ATMO. Cathy CROUZET confirme l’intérêt de l’école Bellefontaine et des jardins partagés pour implanter un capteur. Elle craint que la proposition de Françoise BIZE ne fasse doublon avec l’école Bellefontaine. Serge ESCARTIN et Yvon LAPORTE confirment également les préconisations d’ATMO compte tenu de leur niveau de connaissance important sur la question.

Dominique TILAK précise que l’équipe d’ATMO réalise un travail de recherche et d’analyse pour identifier les points d’intérêt où positionner les futurs capteurs. En réponse, Gaëtan LACOMBE questionne l’intérêt de solliciter la participation du groupe travail compte-tenu de leur manque de connaissances sur le sujet. Julie SCHMITT réprécise **l’enjeu du temps participatif**. ATMO présente ses **préconisations** au groupe de travail qualité de l’air. L’objectif du temps de travail est de **tirer profit de l’expertise du territoire** pour potentiellement **identifier d’autres emplacements en proximité avec l’UVE**. Camille DELBOS, DECOSET précise que **les stations historiques**

⁸ Cf slide 34 du support de présentation

Eisenhower et Chapitre **ont vocation à être maintenues**. Dans le cadre de la **concertation préalable**, des **contributions ont été formulées** sur la **connaissance réelle des données** sur certains sites d'intérêt et notamment les **établissements scolaires**. Les stations mobiles constituent un complément aux stations implantées depuis 2003.

Gaëtan LACOMBE regrette que les stations mobiles ne soient laissées que deux mois malgré la possibilité de modélisations saisonnières. Il questionne la possibilité de se focaliser sur **d'autres polluants que les NO2**. Robin GIMENO explique que le NO2 est ciblé puisqu'il s'agit du polluant le plus rejeté à l'émission de la cheminée de l'UVE, et qu'il avait l'objet d'une sensibilité particulière après des publications sur les valeurs limites d'émissions les plus hautes de France. Dominique TILAK ajoute que les dispositifs de mesures de particules ultrafines sont assez rares, **la mobilisation d'un capteur sur plusieurs années est une opportunité**. L'association est particulièrement intéressée par les environs de l'UVE, il s'agit de quartiers pour lesquels les tendances générales de polluants sont plus élevées que pour le fond urbain – même lorsque l'incinérateur ne fonctionne pas. Gaëtan LACOMBE questionne ATMO sur la possibilité de positionner un capteur sur une zone plus éloignée de l'incinérateur pour différencier les pollutions liées ou non à l'incinérateur. Yvon LAPORTE répond que **des capteurs passifs sont déjà prévus et cartographiés sur ces zones**.

Julie SCHMITT suggère de **concaténer sur une même cartographie** les stations historiques, les stations mobiles sur trois années et les capteurs passifs envisagés sur l'ensemble de la zone en proximité plus ou moins directe de l'UVE. **ATMO intègre la demande pour la réunion du 2 avril**.

Temps d'échange : enjeux sanitaires en proximité de l'UVE

Séverine CLEMTEI questionne ATMO sur l'existence de capteurs directement sur l'UVE et les potentiels dangers encourus par les salariés de la déchetterie (outils, qualité de vie). Laurent GUYON répond que des capteurs sont positionnés en sortie de cheminée et que **les agents de DECOSET travaillant sur le site de la déchetterie ne sont pas plus exposés que les habitants en proximité**.

Serge ESCARTIN regrette une absence d'informations relative à la santé publique, qui constitue la préoccupation principale des habitants en proximité de l'UVE. Il évoque un rapport publié par Zéro Waste qui fait état de 2000 substances. La présence de médecins permettrait de rassurer les habitants sur les potentiels dangers encourus. Si l'incinérateur constitue un danger avéré pour les populations, il conviendra de le reconstruire ailleurs, à distance des habitations. Serge ESCARTIN précise que l'incinérateur est raccordé au réseau de chauffage par une fibre inamovible qui le condamne à être reconstruit sur place. Laurent GUYON précise que les seuls **spécialistes** capables d'identifier les **substances rejetées** par l'UVE sont **ATMO**. Une fois que le niveau de connaissance sur les rejets sera suffisant, les **médecins auront la capacité d'identifier les potentielles conséquences pour la santé**. Cependant, il rappelle que lors de la concertation préalable, l'experte en toxicologie a déclaré qu'**aucune étude d'ampleur ne serait financée** pour connaître les conséquences sanitaires des rejets d'incinérateurs parce qu'il s'agit d'un **non-sujet**. Certaines instances – comme la commission de suivi de site - permettent en revanche **d'interpeller les autorités compétentes** et notamment le préfet en requérant des études épidémiologiques par l'ARS. Cette autorité doit être saisie par le préfet. Françoise BIZE questionne DECOSET sur la démarche à suivre pour saisir le préfet sur ces questions. **Laurent GUYON s'engage à rappeler au préfet via la CSS** que les parties prenantes de la concertation et notamment **le comité de pilotage est très attaché à avoir une expertise sanitaire sur les rejets de l'incinérateurs**. Serge ESCARTIN indique que **l'association Saint-Simon environnement** a d'ores et déjà **interpellé l'ARS** et exposé les problématiques au secrétaire général de la préfecture. Il sollicite l'aide de DECOSET pour soutenir cette demande des habitants. Laurent GUYON confirme que **DECOSET apportera son aide aux associations riveraines dans leurs démarches**. Yvon LAPORTE souligne qu'un groupe de travail avait déjà évoqué cette demande lors d'une réunion à Lafourguette sans obtenir de retours ensuite.

Yvon LAPORTE interpelle DECOSET sur la question du renouvellement des incinérateurs. Il indique que les incinérateurs amenés à être reconstruits ne le sont pas dans des environnements à proximité d'habitations. Laurent GUYON explique que les incinérateurs sont reconstruits en environnements urbains pour des questions de circuit-court, l'incinération doit se faire en proximité des lieux de collecte pour limiter le transport des déchets. Ce sujet est l'objet des discussions du **groupe de travail sites alternatifs** qui s'est constitué en parallèle de ce groupe de travail qualité de l'air. Serge ESCARTIN fait remarquer que la proximité entre les lieux de collecte et l'incinérateur ne relève pas d'une évidence si l'on met en balance la question des émissions de CO2 et des dangers pour la santé publique.

Françoise BIZE évoque la question des nuisances sonores. Laurent GUYON précise que la **demande** a été **intégrée** lors du **comité de pilotage du 12 février**. Le groupe de travail du jour est un focus qualité de l'air. Julie SCHMITT précise que la question des nuisances pourra potentiellement faire l'objet d'un temps consacré dans la suite de la concertation continue. Camille DELBOS ajoute que DECOSET a commencé à travailler sur une **procédure de communication en cas d'évènements inhabituels**, comme cela avait été demandé lors du comité de pilotage du 12/02.

Conclusion

Julie SCHMITT remercie les participants et les invite à faire remonter les **questions des habitants de leurs quartier** via les **fiches distribuées** en début de séance ou à tout moment sur le site de la concertation. Séverine CLEMTEI précise que lors de la réunion du 2 avril seront présents les adhérents habituels et l'association de quartier de Saint-Simon qui est invitée, mais qu'il s'agira en majeure partie d'un **public non initié** sur le sujet de la qualité de l'air. **L'enjeu de vulgarisation** sera prépondérant. Robin GIMENO précise que la présentation sera adaptée pour la réunion du 2 avril et que le groupe de travail constituait justement une opportunité pour aller dans le détail des données. Adrien VITRAC ajoute que le groupe de travail continue à vivre par échanges de mails.

Julie SCHMITT propose de laisser le mot de la fin aux garantes. Audrey RICHAR FERROUDJI, garante CNDP de la concertation, précise que le sujet de la qualité de l'air auquel était consacré le groupe de travail fait l'objet d'une forte demande d'informations déjà apparue lors de la **concertation préalable** et renouvelée à l'occasion de la **concertation continue**. La demande porte à la fois sur les **résultats obtenus par ATMO** mais également sur leur **interprétation** et sur les **questions relatives à la santé**. Le groupe de travail du 26/02 et la réunion du 2 avril ne permettront pas d'aborder l'ensemble des sujets. En tant que garantes, elle note le **besoin d'information pluri-liste** et le besoin de **faire intervenir différents experts** sur les molécules mesurées, la **réglementation** et les **impacts sur la santé**.

L'assimilation des informations techniques présentées nécessite du temps, il n'est pas évident de se prononcer sur le moment. Les garantes attirent l'attention sur l'importance de **laisser le temps aux participants** – dans toutes les instances - de digérer les informations partagées avant de solliciter une prise de décision. Pour conclure, madame RICHARD FERROUDJI reprecise que les membres du groupe de travail sont là pour **partager leurs questions et vigilances** et **ne sont pas les représentants des citoyens**. Les garantes appuient également l'initiative de DECOSET de **soutenir les demandes adressées par les associations citoyennes aux autorités sanitaires publiques**.

Isabelle BARTHE ajoute que ce groupe de travail revêt une grande importance, le fonctionnement est en train de s'installer, il est opportun de **clarifier** ce qui relève **du groupe de travail** et de la **concertation avec le grand public**. Cet espace permet de décanter beaucoup d'informations et d'apporter une aide à DECOSET pour approfondir certains sujets. Isabelle BARTHE remercie ATMO pour l'ensemble des informations présentées.

M.GUYON précise qu'il reviendra vers Cathy CROUZET au besoin concernant le positionnement du capteur au collège Saint-Simon.

ANNEXE : Tableau synthétisant les contributions recueillies

Quelles questions se posent les riverains ?	Qu'est-ce que j'entends dire sur la qualité de l'air ?	Quels médias privilégier pour la Communication ?
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'on va déplacer l'incinérateur ? • La fumée est-elle toxique ? • La question des nuisances sonores n'est pas abordée dans le cadre de la qualité de l'air ? • Des études épidémiologiques sont-elles prévues ? • Quels impacts sur les maladies de la pollution ? • « Présenter l'arrêt de l'incinérateur » • « Des interprétations sur les mesures » 	<ul style="list-style-type: none"> • « Ça pollue » • « Il y a des dépôts réguliers de poussières » • « Le plus polluant de France » • « Elle est dans les normes » 	<ul style="list-style-type: none"> • « Twitter reste le média à échelle de temps le plus rapide » • « Sur les événements importants, la presse prendre le relais » • « Il faudrait que mon Toulouse propage l'info et la presse classique » • « En face à face, lors de réunions publiques »